

Le Service de sécurité publique de la Ville de Saint-Eustache appuie le maintien du registre des armes à feu

Saint-Eustache, le 20 mai 2010 – Dans la foulée du débat entourant le projet d’abolition du registre des armes à feu par le gouvernement fédéral, le Service de sécurité publique de la Ville de Saint-Eustache a tenu à faire connaître à la population son appui sans équivoque au maintien du registre et a souligné l’importance de cet outil pour la sécurité du public.

Faisant écho à l’ensemble des corps policiers du Québec et du Canada, les policiers de Saint-Eustache expliquent que, contrairement à la perception populaire, les armes d’épaule sont des armes souvent retrouvées sur des lieux de crime, notamment dans des cas de violence conjugale, de suicides et d’homicides d’agents de police.

Le registre est un outil utilisé régulièrement par les enquêteurs, notamment pour mieux planifier les interventions sur les lieux d’un appel ainsi que de connaître rapidement le nom et l’adresse du dernier propriétaire d’une arme à feu ayant servi à commettre un acte criminel, ce qui accélère et améliore considérablement le déroulement des enquêtes.

Les policiers rappellent que les décès et les blessures par arme à feu ont chuté depuis la mise en place du registre en 1995 et que le contrôle des armes à feu constitue un élément essentiel d’une stratégie intégrée de lutte contre la violence.

-30-

Source : Stéphanie Bouchard
Service des communications
Ville de Saint-Eustache
Tél. : 450-974-5001, poste 5016